

Parlement du 22 mai 2019

Prise de position du groupe socialiste sur le Postulat N°397 « Amendes d'ordres communales : pas une tâche prioritaire d'une police de proximité » de Rémy Meury

Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Ministres, chers collègues,

Par son postulat, notre collègue Rémy Meury dénonce un possible dysfonctionnement des polices locales dans leur rôle de police de proximité. Sa solution : privatiser le contrôle du stationnement et la distribution d'amendes, tâche dévolues jusqu'ici à la police, à des sociétés de sécurité privées.

Pour le groupe socialiste, les tâches de la police sont une compétence régaliennne de l'État et doivent le rester. Ce n'est pas en amenuisant les compétences de l'État et des communes qu'on apportera une solution au problème de parcage. La privatisation ne résout pas tous les problèmes mais ces derniers doivent être abordés de manière systémique.

Il est vrai que certaines polices locales ne peuvent plus exercer suffisamment leur rôle de police de proximité, faute à l'abondance de la paperasse et du travail administratif, mais aussi peut-être faute à une définition et répartition claire entre les synergies et les exigences entre les polices communales et la police cantonale.

Les tâches qui découlent du contrôle du stationnement sont des tâches d'une police de proximité car elles permettent d'aller au contact de la population, d'être présent sur le terrain et de pouvoir également prévenir des incivilités. Elles ne se résument pas uniquement à la distribution d'amendes pour mauvais parcage, ce qui serait le cas avec une société privée. Avec en plus le risque de zèle disproportionné dans la distribution des contraventions que pourrait avoir ces agents de sécurité privés afin de justifier leur mandat.

Les communes qui possèdent une police locale qui éprouvent de réelles difficultés avec le parcage pourraient faire appel à des assistants de sécurité publique ou ASP. Les personnes qui possèdent cette formation relativement récente sont tout à fait à même d'effectuer ces différentes tâches. Les

communes pourraient même collaborer et engager un ASP qui travaillerait sur plusieurs territoires communaux. Ce personnel formé, assermenté, et porteur d'un certificat reconnu au niveau fédéral est bien plus à même d'effectuer ce travail.

Pour le groupe socialiste, l'utilisation de sociétés privées pour des tâches de police comporte trop de risques :

- Risque de sous-enchère salariale car les sociétés avec peu d'employés ne sont pas toujours soumises à la convention collective de la branche. J'ajouterais que bon nombre de sociétés de sécurité privée engage du personnel frontalier, avec des salaires peu élevés, ce qui augmente encore le risque de dumping salarial.
- Risque d'utilisation de personnel non formé, avec par exemple, des problèmes lors d'altercations verbales avec des automobilistes fâchés d'avoir reçu une contravention et qui la contesteraient avec vigueur. Les assistants de sécurité publique sont précisément formés à ce genre de conflits et à leur gestion. Ils sont plus à même d'évaluer une situation litigieuse et seront plus pondérés dans leurs actions.
- Autre risque et j'en ai déjà parlé, une sorte de course à la contredanse. En effet, les entreprises privées auront comme seul objectif l'intérêt financier pour augmenter leurs recettes étant donné qu'elles sont rémunérées au taux d'infraction dénoncé.

Nous sommes devant un choix politique, utiliser des assistants de sécurité publique formés et assermentés et intégrés dans une équipe pluridisciplinaire ou déléguer ces tâches à des entreprises privées sans profiter de synergie interdisciplinaire. Le groupe parlementaire socialiste estime que du personnel qualifié avec un titre reconnu au niveau fédéral est à privilégier.

Le Groupe socialiste ne soutiendra donc pas ce postulat et vous invite à en faire de même.

Je vous remercie de votre attention.

Fabrice Macquat
Groupe socialiste